

Allocution du Président de l'Assemblée nationale Me Adrien HOUNGBEDJI à l'ouverture de la 36ème Session de l'Assemblée Parlementaire Paritaire ACP-UE  
Cotonou, le 03 Décembre 2018

(...) Mesdames, Messieurs ;

Je me sens très honoré de pouvoir au nom de l'Assemblée nationale du Bénin et en mon nom propre, souhaiter la bienvenue à tous les participants à la 52ème session de l'Assemblée parlementaire ACP ; et la 36ème session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE ; En tant que hôte de l'Accord de Partenariat ACP-UE, le Bénin est heureux, d'abriter ces deux importantes rencontres, cadres privilégiés de dialogue et de concertation entre d'une part, parlementaires ACP et d'autre part, entre parlementaires ACP et parlementaires Européens.

Ce sont des sentiments de gratitude et de reconnaissance qui m'animent en cette circonstance solennelle.

Chers Collègues parlementaires,

Distingués invités,

Mesdames et messieurs,

Les présentes sessions revêtent à mes yeux une importance de premier ordre. Elles s'ouvrent au moment où débutent à Bruxelles, les négociations du nouvel Accord de partenariat ACP-UE qui doivent succéder à l'Accord de Cotonou.

Permettez-moi de profiter de cette occasion, pour féliciter le Secrétaire Général du Groupe ACP et son équipe, ainsi que le Comité des Ambassadeurs ACP, pour les actions soutenues et coordonnées qu'ils ont menées depuis plus de deux (02) ans et qui ont permis à notre Groupe d'être prêt pour les négociations dont le principal défi est d'aboutir à des résultats concrets, pour le partenariat ACP-UE rénové et renforcé.

En accueillant vos travaux, le Bénin s'inscrit résolument dans cette dynamique ; et votre présence ici à Cotonou, en si grand nombre, confirme notre commune volonté de nous investir dans ces négociations pour une coopération fructueuse avec nos partenaires européens après 2020, pour le bien-être de nos populations.

La signature à Cotonou, le 23 juin 2000, de l'Accord de Partenariat ACP-UE a marqué un tournant historique dans les relations entre les Etats membres du Groupe d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union Européenne et ses Etats membres.

En tant que parlementaires, nous pouvons à juste titre nous féliciter d'avoir contribué à la consolidation des acquis de l'Accord de Cotonou.

En effet, à côté du Conseil des Ministres Conjoint et du Comité des Ambassadeurs ACP-UE, l'Assemblée parlementaire paritaire a joué un rôle fondamental, en tant qu'organe consultatif destiné à promouvoir les processus démocratiques, par le dialogue et la concertation, pour une plus grande compréhension entre les peuples de l'Union européenne et des Etats ACP.

Nous avons déployé une intense activité pour contribuer au renforcement des processus de démocratisation et à la résolution de certains conflits dans les pays ACP. Nous avons organisé de nombreux débats sur des sujets d'intérêt commun, pris d'importantes résolutions et dépêché des missions d'étude, d'information ou de supervision d'élections dans nombre de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Chers Collègues Parlementaires ;

Si nous sommes en droit de nous féliciter de la volonté de nos deux (2) parties, ACP et UE, de poursuivre la coopération qui nous lie, après 2020, il nous faut aussi reconnaître que de nombreux efforts restent encore à consentir pour que la paix, la sécurité, la stabilité et la

démocratie, gages d'un développement durable, deviennent une réalité irréversible dans nos pays.

En effet, face au nouveau contexte international, face au processus de mondialisation et aux changements sociaux et politiques en cours marqués par la montée du protectionnisme, le repli sur soi, le populisme, la xénophobie, face au réchauffement climatique, nous devons rester vigilants par rapport aux négociations qui se mènent à Bruxelles, car l'objectif est d'aboutir à un partenariat gagnant-gagnant.

A notre avis, ces défis appellent une nouvelle orientation de la coopération ACP-UE, de ses finalités et de la manière dont elle doit s'organiser. Avec le nouvel accord en cours de négociation, l'accent doit être mis davantage sur la dimension politique du nouveau partenariat, et sur la nécessité de faire du dialogue, un véritable outil de développement pour identifier et surmonter les obstacles à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), à la lutte contre les changements climatiques et à la prévention des conflits.

Les aspirations légitimes des peuples à tous les droits (au développement, à la justice, au logement etc.) impliquent pour nous une fonction de veille accrue par rapport au processus de négociation en cours et par rapport à la mise en œuvre de l'Accord lorsqu'il entrera en vigueur afin que les actes coïncident avec la vision.

Je voudrais insister sur la nécessité de maintenir une forte dimension parlementaire dans le nouvel accord, conformément à la déclaration adoptée par l'Assemblée Parlementaire Paritaire lors de sa session tenue à Malte, et conformément aux vues exprimées par les parlementaires à l'occasion des réunions régionales de l'Assemblée Parlementaire Paritaire. C'est en préservant ce cadre d'échanges ouvert et pluriel, que le partenariat ACP-UE consolidera sa légitimité ainsi que sa vocation au service de la promotion de la démocratie. Notre partenariat doit être constamment à l'écoute des aspirations de nos peuples. Il conviendrait également, dans les négociations en cours, d'accorder une attention particulière aux modalités d'une meilleure prise en compte des résolutions de l'Assemblée Parlementaire Paritaire, par les organes exécutifs du partenariat ACP-UE notamment le Conseil des Ministres conjoint.

La nécessité d'une dimension parlementaire doit être prise en compte non pas uniquement dans l'accord post-2020, mais aussi dans l'Accord de Georgetown révisé, qui doit prévoir des dispositions spécifiques sur la mise en place de l'Assemblée parlementaire ACP.;

Je suis heureux que les travaux au sein du Groupe se penchent sur ces questions essentielles dont les réponses conditionnent, en grande partie, l'avènement d'un Groupe ACP plus uni, prompt à s'adapter aux changements qu'implique le partenariat ACP-UE après 2020.

- Madame et Monsieur les Co-président du Conseil des Ministres Conjoint ;
- Madame et Monsieur les Co-président de L'Assemblée Parlementaire Paritaire;
- Chers Collègues membres de l'Assemblée Parlementaire Paritaire ;

Le Bénin organisera dans quelques mois des élections législatives, les 8ème depuis son retour à la démocratie.

Je ressens votre présence ici comme un encouragement à aller de l'avant dans la transparence et dans la paix.

Vive la Coopération parlementaire.

Vive l'Assemblée Parlementaire ACP-UE !

Je vous remercie.